Programme de formation – Amiante (Avec Mention) – Initiale

La formation initiale réglementaire **« Amiante – Avec Mention »** prépare les stagiaires à réaliser les repérages réglementaires d'amiante dans les immeubles bâtis, y compris les repérages **avant démolition** et dans des bâtiments ou sites complexes, conformément au **Code de la santé publique**, à la **norme NF X 46-020** et à la **norme NF X 46-021**.

Elle couvre l'ensemble des aspects réglementaires, méthodologiques, techniques et pratiques, depuis la préparation de mission jusqu'à la restitution du rapport, avec un approfondissement spécifique sur les repérages de grande envergure, les environnements complexes et la prévention des risques liés à l'amiante.

La formation comprend **8 modules** accessibles pendant 12 mois via une plateforme e-learning, associant vidéos pédagogiques, supports écrits illustrés, exercices pratiques, études de cas, documents téléchargeables et QCM d'évaluation.
Un support par e-mail est disponible pendant et après la formation pour répondre aux questions, avec une réponse sous 48 heures ouvrées.

Objectifs pédagogiques

À l'issue de la formation, le stagiaire sera capable de :

- Identifier les matériaux et produits contenant de l'amiante (listes A, B et C).
- Appliquer la méthodologie de repérage définie par la **norme NF X 46-020** et la **norme NF X 46-021** dans des contextes complexes et avant démolition.
- Planifier et préparer des missions de repérage sur des sites de grande envergure ou avant démolition.
- Réaliser des inspections approfondies, gérer et sécuriser les prélèvements multiples, interpréter les résultats d'analyse de laboratoire.
- Intégrer les mesures de prévention des risques sanitaires et de protection collective et individuelle (EPI, EPC, gestion déchets).
- Établir des rapports complets et conformes aux exigences réglementaires et aux formats imposés.
- Comprendre et assumer les responsabilités légales du diagnostiqueur et les obligations vis-à-vis du commanditaire.

Public visé

Diagnostiqueurs immobiliers ou candidats souhaitant obtenir la certification **Amiante – Avec Mention** délivrée par un organisme certificateur accrédité.

Prérequis

Prérequis – certification avec mention. Le candidat fournit :

– soit la preuve par tous moyens d'une expérience pro de 3 ans (technicien/agent de maîtrise du bâtiment ou fonctions équivalentes en techniques du bâtiment) ;

– soit un diplôme post-secondaire ≥ 2 ans (ou titre pro équivalent) en techniques du bâtiment ;

– soit toute preuve de connaissances équivalentes en lien avec les techniques du bâtiment.

Prérequis techniques FOAD

- Ordinateur, tablette ou smartphone avec connexion internet stable.
- Navigateur compatible (Chrome, Firefox, Edge).
- Casque audio ou haut-parleur et environnement calme pour suivre les modules.
- Accès complet aux vidéos, quiz et documents téléchargeables via un espace membre sécurisé.

Programme de formation

Base réglementaire du contenu. Le contenu est fondé sur les compétences exigées pour le domaine amiante (mention) telles que définies dans les programmes d'examen de l'annexe III ; la formation continue assure en outre un rappel des nouveautés législatives/réglementaires/normatives et techniques.

- **Cadre réglementaire et obligations** : Code de la santé publique (articles R.1334-14 à R.1334-29-9), arrêté du 1er juillet 2024, responsabilités et sanctions.
- **Norme NF X 46-020 et NF X 46-021** : champ d'application, définitions, stratégie de repérage, plan de mission et méthodologie d'échantillonnage.
- **Préparation de mission** : collecte et analyse documentaire (plans, historiques, diagnostics antérieurs), planification logistique.
- **Inspection et identification** : techniques d'inspection visuelle et identification visuelle des matériaux amiantés.
- **Gestion et interprétation des prélèvements** : sécurité lors de la manipulation, lecture des rapports de laboratoire, évaluation de l'état de conservation et gestion des déchets amiantés.

- **Repérages avant démolition et en sites complexes** : méthodologies spécifiques, contraintes techniques, adaptation aux environnements difficiles.
- **Rédaction et restitution des rapports** : structure réglementaire, intégration des résultats, limites de mission et réserves, transmission au commanditaire.
- **Cas pratiques et mises en situation** : études de bâtiments complexes, simulation de missions complètes avec analyse critique des rapports.
- **Prévention et sécurité** : mesures de protection collective et individuelle, gestion des risques sur chantier, obligations liées à la santé et sécurité au travail.

Équipe pédagogique

Formateur certifié, justifiant d'une expérience terrain de plus de 15 ans dans les diagnostics immobiliers et d'une expérience significative en pédagogie pour adultes.

Moyens pédagogiques et techniques

- Modules interactifs en e-learning (vidéos, schémas, textes illustrés, exercices pratiques).
- Support de cours complet en version numérique.
- Plateforme accessible 24h/24 avec suivi automatisé de la progression et enregistrement des temps de connexion.

Dispositifs de suivi et d'évaluation

- Suivi : contrôle automatisé de la progression (temps passé, modules validés).
- Évaluations intermédiaires (QCM).
- Conservation des preuves d'évaluation et de suivi pendant 10 ans.

Attestation (initiale). L'organisme de formation **délivre une attestation de formation** constatant le **suivi** du module **initial**. *Seule la formation **continue** donne lieu à attestation **après vérification des acquis** (évaluation proportionnée).*

Durée et modalités

Durée réglementaire & périmètre (initiale – amiante avec mention). La formation initiale avec mention dure 5 jours et porte sur les deux niveaux (sans et avec mention). Notre module avec mention dure 14 heures (2 jours) et complète la formation initiale amiante sans mention de 3 jours. Le texte n'impose pas de présentiel/terrain pour l'initiale ; l'e-learning asynchrone est admis, sous réserve de la traçabilité.

Capacité d'accueil

Illimitée en e-learning.

Tarif et modalités de paiement

450 € net de taxe – Paiement par carte bancaire.

Accessibilité

Formation accessible aux personnes en situation de handicap (aménagements possibles).
Référent handicap : contact@formation-diagnostiqueur-immobilier.net

Conformité réglementaire

Conformité : Arrêté du 1er juillet 2024, Annexe I §4.1.1 (initiale : 5 jours pour la mention, couvrant sans + avec mention) ; Annexe III §1 (prérequis mention) ; Annexe II §2.4 (attestation : exception pour le module de formation initiale) ; Annexe II §2.6.1 (*audit OF : outil de suivi).